

# L'ECHO DE LA FÉDÉ

Décembre 2021

## Sommaire

- 1 Le mot du Président
- 2 SIE : état des lieux, la Fn3S témoigne
- 5 Formation continue et certification  
Au revoir et bonne continuation !
- 6 Journée interrégionale Grand Ouest sur les 1000 premiers jours de l'enfant
- 7 Journées d'études d'Aix en Provence  
8, 9 et 10 juin 2022
- 8 Présence des administrateurs de la FN3S en région



FEDERATION NATIONALE DES  
SERVICES SOCIAUX SPECIALISES  
DE PROTECTION DE L'ENFANCE  
MEMBRE DE LA CNAPE

## Le mot du Président



En cette fin d'année 2021, l'actualité est riche. Hélas, la pandémie se poursuit avec son lot d'incertitudes et de lassitudes ! Les protocoles et les consignes sanitaires doivent être réactualisés dans les services. En plus des missions éducatives à exercer, c'est un travail supplémentaire qui s'ajoute au quotidien.

La campagne pour l'élection présidentielle a débuté dans l'espace médiatique et va être le sujet principal des futurs mois. Nous n'oublierons pas d'interpeller les candidats sur l'importance du travail social dans notre société. Récemment de multiples rassemblements à l'initiative de mouvements, fédérations, associations, mais aussi des organisations syndicales de salariés ont rappelé que les travailleurs sociaux du social et du médico-social ont été les « oubliés du Ségur ». Afin que notre secteur ne se paupérise davantage, il y a urgence à revaloriser les salaires, à rendre attractif les métiers, à développer la formation, à innover et expérimenter des réponses éducatives nouvelles. C'est à ce prix que nous retrouverons un fonctionnement plus satisfaisant.

Pour la fédération, de multiples chantiers sont ouverts.

La rencontre annuelle DPJJ et fédérations a eu lieu le jeudi 16 décembre et la FN3S a témoigné des difficultés actuelles dans des SIE (difficultés de recrutements, écarts de salaires significatifs avec d'autres secteurs qui amènent un exode significatif de travailleurs sociaux, charges de travail importantes pour l'encadrement, etc.). L'article « *Tensions dans les SIE, la fn3s témoigne* » que vous trouverez dans cet Echo reflète la situation actuelle et inquiétante.

La dernière journée nationale des adhérents de la fédération le 24 novembre dernier a été l'occasion pour quarante personnes de se retrouver en présentiel à PARIS pour brosser un état des lieux des SIE. Vous retrouverez les points développés dans l'article sur « la tension dans les SIE, la fn3S témoigne ». Pendant cette réunion, un point d'étape a été fait sur les travaux de la commission évaluation. Le sommaire de l'étude sur la MJIE réalisée par la fédération a été également présenté. Ce document devrait paraître au premier trimestre 2022. D'ores et déjà, inscrivez sur vos agendas la date du 15 mars 2022 pour notre prochaine journée à PARIS.

Vous découvrirez aussi dans cette édition des informations sur la décision du Conseil d'Etat, sur les états généraux de la justice, sur notre engagement pour obtenir une certification afin de pérenniser nos formations. Vous aurez la primeur du préprogramme de nos futures journées d'études à Aix en Provence en juin 2022.

Bonne lecture, bonnes fêtes de fin d'année.

**Continuez à être prudents**, respectez les gestes barrières et la distanciation. Ces mesures restent indispensables dans les semaines à venir.

Pour la FN3S, Jacques LE PETIT

## SIE : ÉTAT DES LIEUX, LA FN3S TÉMOIGNE

Depuis plusieurs mois, la crise sanitaire est venue bousculer le quotidien des établissements et services de la protection de l'enfance dont les SIE. Les nombreuses réunions régionales des adhérents FN3S que nous avons organisées ces deux dernières années ont permis de recueillir des dizaines de témoignages qui laissent entendre une situation de malaise dans les services, bien antérieure à la crise sanitaire, mais qui a été amplifiée par celle-ci.

Forte de sa représentativité dans les SIE, la fédération se fait l'écho des difficultés auxquelles beaucoup de services d'investigation éducative sont confrontés actuellement. Elle entend par cet article alerter sur un ensemble de risques réels qui touche simultanément la mission dans sa mise en œuvre et les ressources humaines des services qui ont à l'assurer : mise en péril de la mission, désertion dans ces services, prise de risque importante, accentuation des risques psycho sociaux.

Si ces constats s'inscrivent dans un contexte structurel socio professionnel connu de tout le secteur social, leur acuité est d'autant plus forte dans les services d'investigation qui souffrent d'un calibrage des emplois insatisfaisant, malgré une légère et positive évolution des normes et capacités actée en 2018.

### UN SECTEUR SOCIAL EN PROIE À DES DIFFICULTÉS DE RECRUTEMENT AVEC DES SERVICES D'INVESTIGATION SÉVÈREMENT TOUCHÉS SUR CERTAINS TERRITOIRES

Ainsi le secteur de la protection de l'enfance traverse une crise sans précédent de désaffection pour les métiers du social avec des conséquences dommageables sur le management des équipes et la réalisation des missions (salaires très bas en début de carrière dans la CCNT 66, non revalorisation des « oubliés du Ségur », propositions salariales supérieures dans certains conseils départementaux, peu de formation initiale sur la démarche d'évaluation et manque de temps pour la formation continue, difficultés de recrutement, situations des familles complexes voire dégradées, délais allongés entre la première information préoccupante et la mise en œuvre d'une mesure judiciaire, etc...).

Les SIE sont d'autant plus frappés qu'ils sont repérés auprès des professionnels de la protection de l'enfance pour leur charge de travail conséquente, liée au flux continu des MJIE qui impose un rythme soutenu.

La rigueur des écrits, la forte contrainte des délais, le renouvellement continu de mesures, la pression mentale inhérente à la mission, majorée par la

charge de travail avec ses contradictions (ratio fratrie, évaluation individuelle de l'enfant), et la surcharge de travail consécutive aux arrêts maladie de courte durée non remplacés<sup>1</sup>, sont autant d'aspects dissuasifs qui se cumulent à une politique salariale défavorable<sup>2</sup> dans une conjoncture économique tendue. Le sentiment d'œuvrer à perte et d'inutilité de leur mission (sentiment de prise de risque important tant pour l'enfant, ses parents que le professionnel et l'institution) face au constat de saturation des dispositifs accentue la lassitude des professionnels et les pousse à quitter le secteur de la protection de l'enfance.

Plusieurs services (de zone urbaine comme rurale) ne parviennent plus à recruter sur des postes qui restent vacants pendant plusieurs mois. Les équipes sont sollicitées pour répondre à l'urgence des situations mais s'essouffent et se démobilisent devant une situation qui se répète ou perdure. Les départs de salariés se multiplient dans toutes les catégories d'emploi.

### DES PROFESSIONNELS ÉVOLUANT DANS LES SIE DONT LES TÂCHES ÉVOLUENT AVEC UNE SUR SOLLICITATION QUI IMPACTE LE TRAVAIL AU QUOTIDIEN.

#### LES DIRECTEURS DE SERVICE

Au-delà de la gestion budgétaire, financière et administrative des services, les directeurs de service doivent répondre à un nombre croissant de formalités et procédures. La dimension des ressources humaines prend de plus en plus de place dans la fonction avec les nombreux recrutements liés au turn-over des professionnels qui oblige à consacrer du temps à la formation et à réaliser les diverses démarches administratives relatives à l'embauche, etc.

L'accentuation des besoins organisationnels et renforcement des procédures qui en découlent (DUERP, maîtrise des risques, etc.) mobilisent de plus en plus de temps. La numérisation facilite, certes, la gestion de l'activité avec la mise en place d'outils spécifiques, mais elle s'accompagne dans un même temps de contraintes nouvelles dont les directeurs ont la responsabilité (RGPD, procédures, etc.).

1 Salariés non remplacés en raison du lien construit entre des professionnels et une famille et qui ne peut être repris au pied levé

2 Cf la mobilisation salariale du secteur social et médico-social dans plusieurs régions à l'initiative de fédérations, de mouvements, de syndicats employeurs et d'associations (juin – décembre 2021) que soutient la fn3S.

La sollicitation des directeurs se situe à différents niveaux d'intervention. Suivant la dimension des structures et leur fonctionnement, il peut être contraint à intervenir dans l'opérationnalité de la mission (lecture et validation des rapports, synthèse, remplacement du chef de service). L'optimisation recherchée par les regroupements de structures favorise des économies d'échelle mais s'accompagne aussi de nouvelles contraintes de coordination au sein des dites structures impliquant des espaces supplémentaires de travail. Le directeur doit pallier les absences du chef de service pendant les périodes de congés, et/ou de formation.

Un temps de travail souvent éclaté entre plusieurs activités souvent toutes concernées par un même niveau de formalités ne permet pas une démarche réflexive pourtant impérative pour anticiper les difficultés.

### LES CHEFS DE SERVICES

Le niveau d'expertise demandé aux équipes pour accomplir un travail d'investigation qualitatif nécessite une implication permanente, un accompagnement du chef de service auprès des professionnels. Il participe dans une large part au travail interdisciplinaire porté par une dynamique d'équipe, implication qui se décline de par un taux d'encadrement restreint dans un temps très contraint. Le soutien du professionnel dans l'exercice de sa mission, l'accompagnement des équipes, le travail de partenariat, les réunions de leur direction, sont son quotidien. Ils sont sollicités par des réunions institutionnelles ou des tâches de gestion déléguées par leurs directions. Le turn-over dans les équipes, la vacance des postes ou encore la constitution de listes d'attente accroît la charge de travail déjà lourde des chefs de service qui doivent suppléer aux absences, répondre aux soit transmis des juges, des familles, accompagner les professionnels nouvellement recrutés, participer à leur formation et veiller aux obligations du directeur en son absence. Le burn-out des cadres devient également une vraie préoccupation. Pilier du service, à l'interface des juges, des familles, et des professionnels, il est sollicité pour pourvoir à tous les manques.

### LES PERSONNELS ADMINISTRATIFS

Les tâches ont évolué depuis quelques années. Si les personnels administratifs n'assurent plus majoritairement la saisie des rapports désormais largement informatisés (les personnels éducatifs ayant évolué dans leurs pratiques), ils restent sollicités sur la mise en forme, correction et présentation des rapports et/ou des notes événementielles rédigées en cours d'investigation, l'accueil physique et téléphonique des mineurs et des parents, la communication des messages aux référents MJIE, la saisie de plus en plus volumineuse des données statistiques qui permettent

le suivi de l'activité, le rendu compte des rapports d'activité, la gestion au quotidien, la priorisation des tâches. La procédure d'accusé réception nécessite un suivi rigoureux ainsi que de nombreuses vérifications et rappels auprès des greffes.

### LES PERSONNELS ÉDUCATIFS

La MJIE est une mesure reconnue et utile qui repose sur des exigences de qualité requérant des organisations stables. Or l'essoufflement des équipes éducatives, le manque d'attractivité par rapport à des postes de travailleurs sociaux dans la fonction publique territoriale ou hospitalière par exemple, sont autant d'éléments qui éloignent les professionnels des services d'investigation.

Le sentiment mitigé de leur mission, devant le constat de saturation des dispositifs, accentue la lassitude des professionnels et les pousse à quitter le secteur de la protection de l'enfance. Force est de constater ce désengagement chez des jeunes professionnels qui refusent de s'inscrire dans un système dont ils doutent. Les exemples de jeunes salariés qui ne renouvellent pas (à leur demande) un contrat à durée déterminée sont nombreux, et il en est de même devant une proposition de poste en CDI. La rémunération de début de carrière n'est pas attractive. Depuis plusieurs années, de nombreux salariés exerçant en milieu ouvert s'orientent vers des emplois d'internat, légèrement plus rémunérateurs.

La gestion des listes d'attente, les vacances de postes, la gravité et la complexité des situations familiales, une agressivité croissante des parents confrontés à une pluralité de difficultés (précarité économique, problèmes de santé, incertitude due à la pandémie, absence de suivi psychologique) sont autant d'indicateurs d'une souffrance qui s'installe durablement et qui se manifeste à travers des arrêts maladie, des burn-out de plus en plus nombreux.

### LES PSYCHOLOGUES

Ils sont aussi confrontés à la complexité des situations, à la gestion des urgences et des rendez-vous avec les familles, à la suractivité, à la nécessité de s'adapter aux nombreuses demandes des personnels éducatifs. La multiplication des temps partiels dans plusieurs services ou établissements est génératrice d'insatisfaction et ne contribue pas à fidéliser au sein d'une équipe.

S'ils ont été les seuls à bénéficier des dispositions dues au desserrement de la norme en 2019 par la suppression du ratio fratrie pour le calcul de l'emploi de psychologue, le nombre de mineurs pour un équivalent temps plein reste conséquent.



## LE DÉVELOPPEMENT DU NUMÉRIQUE AMPLIFIÉ AVEC LA CRISE COVID

De manière transversale, la numérisation a permis un gain de temps (saisie directe des rapports) en même temps qu'elle s'accompagne d'une massification d'échanges par mail coûteuse en temps en termes de traitement. Les systèmes d'information et de communication, de plus en plus rapides, posent un problème de hiérarchisation des envois et de leur traitement. Chacun reconnaît des ruptures de concentration dans les tâches réalisées dues à l'accélération des envois, des demandes et des réponses<sup>3</sup> et à leur traitement immédiat voire simultané. La numérisation s'accompagne d'un important besoin de coordination, de communication et de vérification à différents stades des process qui passe par la démultiplication des procédures indispensables mais qui alourdissent le travail au quotidien. Si pendant la crise sanitaire l'utilisation massive de la visio-conférence a permis et permet toujours de maintenir le fonctionnement des services et la qualité de la prestation, ce nouveau modèle de communication nécessite une organisation renforcée (agendas partagés, nécessité de connexions idoines, etc...).

## UN MODE DE CALCUL DES EMPLOIS DANS LES SIE DÉPASSÉ : L'INIQUITÉ DU RATIO FRATRIE

L'introduction du ratio fratrie dans le calcul des emplois des SIE en 2011 est assurément la décision la plus controversée de la réforme de la MJIE. La Fn3S le conteste et le combat depuis sa création. Ce ratio minore le nombre d'heures de travail consacré au recueil de la situation familiale, et augmente la charge de travail des personnels. Comment faire fi aujourd'hui des situations de séparation entre parents, des familles séparées et recomposées, des fratries qui se trouvent de fait séparées et qui nécessitent de multiples déplacements parfois hors département ? Recueillir des informations, des points de vue auprès des parents et des enfants, c'est ensuite les confronter avec l'équipe pluridisciplinaire, ce qui nécessite un temps d'échange institutionnel.

Ce qui a été possible en 2018 en supprimant le ratio fratrie pour le calcul des emplois de psychologues doit pouvoir être envisagé en 2022 pour les autres catégories de personnels du SIE.

<sup>3</sup> Il n'est pas rare de répondre à des dizaines de mail par jour, tous aussi urgents les uns que les autres !

## UN BUDGET DE LA DPJJ QUI DOIT ÊTRE REVALORISÉ

Nous nous félicitons que le budget du Ministère de la Justice ait fait l'objet d'une augmentation en 2021 et 2022. Toutefois, en comparaison avec d'autres pays européens, les moyens alloués sont insuffisants. Si la mise en place du CJPM a amené des moyens supplémentaires au pénal (justice restaurative et de proximité notamment, ce dont nous nous félicitons), une augmentation des crédits pour la procédure civile (MJIE) doit aussi être envisagée pour les raisons expliquées précédemment.

En conclusion, face à ces constats, s'il n'est pas donné rapidement des signes forts aux professionnels, si les conditions des services ne sont pas améliorées, ces services seront en difficulté pour maintenir la qualité de leur mission, malgré l'engagement des professionnels.

Plusieurs pistes sont à étudier :

- Améliorer les conditions d'exécution des MJIE par un desserrement de la norme à l'instar de celui réalisé en 2018 et mis en application dans la circulaire de tarification de 2019 (non-application du ratio fratrie dans le calcul des emplois des psychologues)
- Reconnaître et valoriser le niveau d'expertise des professionnels de l'investigation par des indemnités de sujétion (à l'instar de celles des CER et CEF)
- Garantir les moyens d'une continuité de service pour sécuriser et fidéliser les équipes par l'augmentation de temps d'encadrement et de secrétariat : revoir les normes emplois
- Et conformément à la mobilisation nationale en cours, envisager une revalorisation salariale des métiers du social telle que portée par l'ensemble des fédérations, syndicats employeurs, mouvements et associations dans plusieurs régions à travers une motion commune adressée à l'ensemble des financeurs ou décideurs.

La dernière réunion nationale DPJJ fédérations a été l'occasion, pour la FN3S, de porter à la connaissance de la DPJJ cet état des lieux.

*Pour le Conseil d'administration,  
Jacques LE PETIT, Président  
Nathalie VANDEPUTTE, Vice-présidente*

## FORMATION CONTINUE ET CERTIFICATION

La dernière réforme de la formation continue a induit de nombreux changements tant dans l'organisation de la formation dans les établissements et services que dans les relations avec l'OPCO. Pour la FN3S, organisme de formation depuis des décennies, nous avons l'obligation de procéder à l'obtention de Qualiopi. Cette certification a pour objectif d'attester la qualité du processus mis en œuvre par le prestataire d'actions de développement de compétences pour les formations. Lors du Conseil d'Administration de novembre 2021, nous avons validé un partenariat avec l'Institut Contemporain de l'Enfance à PARIS pour obtenir cette certification en 2022.

## AU REVOIR ET BONNE CONTINUATION !

Les journées d'études de Quimper, en juin dernier, furent l'occasion de retrouvailles heureuses. Ces rencontres nous auront permis une fois encore d'appréhender des aspects essentiels du travail en investigation.

Ce qui nous aura tout particulièrement frappé c'est l'implication des professionnels, leurs témoignages et leurs capacités à ouvrir les portes de l'Autre, parfois si difficiles à entre bailler et cela même tout au long d'une période très dégradée.

Les échanges ont mis en exergue que les magistrats sont restés en confiance par rapport à nos services au regard de la qualité des rendus et rapports d'investigation. Les messages des juges à l'adresse de nos services sont largement élogieux et la confiance n'a jamais été démentie. Il n'est donc pas étonnant que dans le cadre de l'assistance éducative, les SIE conduisent 75 % des mesures d'investigation et que les magistrats s'appuient sur nos savoir-faire, nos savoir dire, nos savoir écrire pour prendre leurs décisions

Il importe de le dire, car, plus que jamais, au civil ce sont les services SAH qui montrent la voie des pratiques les plus innovantes et les mieux consolidées. De fait une forme certaine d'expertise nous est reconnue.

Dans une logique de cercle vertueux, c'est bien la qualité des prestations maintes fois mises en œuvre par les services sur les territoires qui nous autorise à faire des propositions d'amélioration des prises en charges auprès de la DPJJ. C'est grâce à ce travail que nous pouvons aujourd'hui soutenir auprès de l'administration centrale, la nécessité de reconsidérer les normes d'encadrements et les ratios fratrie dont nous espérons l'abrogation. Nous savons qu'à ce stade, rien n'est gagné mais notre volonté est constante, sans faille même s'il s'agit à n'en pas douter d'un travail de longue haleine.

La réalisation d'une étude sur la MJIE qu'il importe de considérer avant tout comme une aide pour les équipes et les professionnels en est une illustration forte. Réussir

à finaliser ce guide aura constitué un réel défi tenu par les membres bénévoles de notre Conseil d'Administration. Ce travail ambitieux aura été riche d'enseignements dans la mesure où il aura permis de resituer toutes les diversités de nos pratiques d'intervention, à partir d'un cadre légal établi et repéré mais dont souvent nous méconnaissons ou minorons les possibilités.

Finalement parvenir à rendre compte des travaux interdisciplinaires et de leurs mises en perspectives pour soutenir les mineurs et leurs familles et aider concrètement les magistrats dans leurs prises de décisions correspond à notre doxa.

Parfois la tâche qui vous est confiée vous paraît immense. Nous essayons de la relayer au mieux auprès des instances pour que votre travail soit reconnu et que nos services soient considérés à leur juste place. A ce titre, nos commissions sont plus que jamais ouvertes aux professionnels qui souhaitent participer à une réflexion collective. Notre but vise à consolider et amplifier l'argumentaire pour que la MJIE puisse demeurer l'outil de qualité auquel nous tenons. Chemin faisant, nous n'avons d'autres buts que de voir les avis et les recommandations de la FN3S pris en compte.

Notre fédération est une force qui n'existe que par vous. Nous souhaitons maintenir un cap ambitieux porté par la volonté de professionnels qui n'ont de cesse d'interroger leurs pratiques en prenant appui sur une double logique éthique qui associe l'engagement et la responsabilité.

La FN3S, c'est bien sûr aussi une organisation avec ses instances. Y faire figurer la diversité des approches professionnelles est notre maître-mot. Il en découle que les richesses des cultures institutionnelles doivent y trouver place et que les paroles des travailleurs sociaux ou psychologues, que l'on soit cadre technique, hiérarchique, directeur de service, de dispositif ou d'association y soient entendues et valorisées. Autrement dit la FN3S n'est pas un regroupement d'employeurs ni



un syndicat, même si nous partageons parfois largement les dynamiques de revendication, notamment celles qui passent aujourd'hui prioritairement par la nécessité de revalorisation de nos métiers<sup>1</sup>.

Nous sommes avant tout une fédération qui réunit en son sein des services et des professionnels qui, s'ils ne sont pas militants défendent une forme de militance pour d'une part parvenir ensemble à faire bouculer quelques idées reçues au seuil judiciaire de la protection de l'enfance et d'autre part contribuer au quotidien de nos métiers.

<sup>1</sup> comme le démontre l'action menée actuellement dans plusieurs régions « Motion sur l'avenir et les enjeux du Secteur Social et Médico Social » soutenue par des fédérations, des syndicats employeur, des mouvements, des associations.

La longue histoire de notre fédération s'est toujours inscrite dans une telle logique et si la complexité est parfois perçue comme un problème, gageons dans le fond qu'elle en est la solution.

Au moment où certains mettent un terme à leur vie professionnelle et s'apprêtent à céder comme moi, leur place au sein de la fédération, d'autres viennent prendre le relai, ouvrir de nouvelles portes, régénérer les approches et poursuivre le travail qui n'était au regard de problématiques nouvelles jusqu'alors qu'esquissé.

Bonne continuation et bon travail à toutes et à tous.

*Jean Dumel, ancien secrétaire de la fn3S*

## JOURNÉE INTERRÉGIONALE GRAND OUEST SUR LES 1000 PREMIERS JOURS DE L'ENFANT

Depuis 2014, une dynamique s'est amorcée en région Grand Ouest afin de permettre aux professionnels des services d'Investigation Éducative présents sur le territoire et représentant les treize associations adhérentes à la Fn3s de se rencontrer, de favoriser des temps d'échange sur leurs pratiques en investigation, de partager et d'alimenter des expériences professionnelles qui peuvent être différentes selon les associations et services.

Dans cet objectif, la Fn3s a organisé le 24 septembre dernier à Rennes une journée thématique sur « les 1000 premiers jours de l'enfant », en étroite collaboration avec la CNAPE.

Trente-trois professionnels (travailleurs sociaux, psychologues, cadres de direction), représentant dix associations adhérentes, ont répondu présents à cette invitation.

Cette journée s'est déroulée en deux temps, avec en premier lieu l'intervention de Madame Pauline DE LA LOSA, Responsable des pôles médico-social, vulnérabilités, et prévention à la CNAPE. Cette intervention avait pour objet de présenter la genèse et le cadre du rapport de la commission animée par Boris CYRULNIK depuis un regard méta et politique jusqu'à son contenu et sa déclinaison, afin de mieux cerner les enjeux, les objectifs et le sens de cette politique publique.

À la suite de cette présentation d'une grande qualité et laissant une place importante aux interactions avec les participants, la journée s'est poursuivie par le biais de deux ateliers, visant à appréhender l'approche et les modalités de prise en charge spécifiques de ce public au sein des différents SIE représentés, de favoriser les échanges, le partage d'outils, et de venir nourrir les pratiques professionnelles.

L'organisation mise en place et la dynamique qui s'est instaurée collectivement ont permis une nouvelle fois d'atteindre ces objectifs. Des remerciements à Madame DE LA LOSA qui, par la qualité de son intervention, a contribué à la réussite de cette journée et aux soutiens appuyés de Messieurs BACQUET, LEMARCHAND et CAROFF, Directeurs de SIE sur les départements d'Ille et Vilaine, des Côtes d'Armor et du Finistère.

*Frédéric GARNIER et Stéphanie GUILLEMET,  
Administrateurs.*



## JOURNÉES D'ÉTUDES D'AIX EN PROVENCE

8, 9 ET 10 JUIN 2022

### DE L'INFLUENCE À L'EMPRISE : QUELLE PLACE POUR LA PAROLE DE L'ENFANT ?

Le recueil d'une parole reconnue ou validée comme authentique chez l'enfant est toujours un exercice d'équilibriste pour les professionnels concernés (travailleur social, psychologue, médecin, magistrat), cela quelle que soit la mission qui leur est confiée. Ce recueil nécessite des préalables rigoureux quant à l'écoute et à l'accueil de ce qu'il peut être amené à nous dire : connaissance a minima de son environnement familial, éducatif et social, contextualisation de son parcours, préparation matérielle de la rencontre, mise en confiance, patience, vigilance et empathie.

La parole de l'enfant n'est pas un « objet pur », indemne de toute influence, exempte de parasitages ou de distorsions diverses, qu'ils soient d'origine endogène ou exogène. Elle est constituée de vérités comme de mensonges conscients ou inconscients, d'affirmations comme d'omissions. Elle est parfois assurée, parfois hésitante.

Ces simples constats sont d'autant plus présents à l'esprit si l'on sait ou présume l'enfant soumis à une situation où le conflit d'intérêt, de loyauté et même l'emprise sont à l'œuvre. Cela est souvent le cas lorsqu'un enfant subit habituellement ou en permanence l'ascendant de l'un ou de l'autre de ses parents, d'un tiers, cela par le biais d'une domination intellectuelle, morale ou affective.

**Il nous faudra donc définir en premier lieu ce que sont l'influence, l'emprise,** en termes anthropologiques, philosophiques et psychologiques. Il nous faudra également savoir en lire les manifestations visibles ou invisibles côté auteur, côté victime, les intentions conscientes ou inconscientes, les dimensions sociales, psychiques, psychopathologiques, culturelles, sectaires.

**Différents aspects ou strates de telles problématiques sont à délimiter.** Dès lors que l'on identifie l'influence ou l'emprise en tant que phénomènes venant parasiter, phagocyter la parole de l'enfant, nous pouvons ranger dans cette catégorie un certain nombre de situations :

- Inceste, abus sexuels et maltraitements qui génèrent le plus souvent chez l'enfant un sentiment ambivalent vis-à-vis de ces violences comme de leur auteur au regard de la place que ce dernier occupe dans sa sphère affective proche ;

- Enfermement et emprise dans une situation de violence conjugale où l'enfant est parfois sommé de prendre position ;
- Séparation conjugale : du conflit de loyauté à l'aliénation parentale dans les cas extrêmes.

#### Impact des situations d'emprise dans la rencontre avec les professionnels.

Le mutisme, l'interdit de parler, la modélisation (le formatage) du discours sont souvent présents. Face au silence, à l'édulcoration loyale de la réalité par l'enfant, il y a toujours le risque pour nous de faire effraction, d'être violent du fait même de notre insistance.

Il existe également un autre risque, celui de décevoir l'enfant dans ses attentes : on l'écoute, on l'entend mais on n'est pas certain de pouvoir répondre à ses demandes qui peuvent être contraires à son propre intérêt ou irréalistes.

#### Un défi pour la protection de l'enfant.

Nous pouvons ainsi dire qu'en matière de Protection de l'enfance nous sommes soumis à une forme d'injonction paradoxale qui consiste d'une part à devoir mettre la parole de l'enfant au cœur de nos préoccupations quitte à prendre le risque, d'autre part, de mettre l'enfant en difficulté au regard de ses loyautés invisibles ou préconscientes, voire de le maltraiter par la répétition de témoignages d'actes traumatisants.

Face à la parole vacillante ou contrainte de l'enfant, face à un discours défensif, à une parole inaccessible, quels outils mettre en œuvre ?

Dans une situation de sidération du professionnel, qui lui-même peut être touché par des effets de l'emprise, quelle méthode de travail préconiser ?

LIEU

#### CENTRE DE CONGRÈS

14 Boulevard Carnot  
13100 Aix-en-Provence

Tél : 04 42 17 41 74

contact@aixenprovence-congres.com

## PRÉSENCE DES ADMINISTRATEURS DE LA FN3S EN RÉGION



### GRAND NORD

Annick POURCHEL 03 21 98 48 61

### CENTRE EST

Christian CHAPELON 04 37 37 80 09

### SUD OUEST

Xavier BŒUF 05 55 10 34 00  
Nadine DELCOUSTAL 06 07 72 56 12  
Nathalie VANDEPUTTE 05 57 81 79 18

### SUD EST

Lara MAZELIER 04 91 74 00 16  
Meriem NAJI 04 42 91 62 76

### GRAND EST

Christian LECLERC 06 47 75 16 69  
Jacques LE PETIT 06 77 95 71 65

### GRAND OUEST

Stéphanie GUILLEMET 02 98 10 20 20  
Frédéric GARNIER 02 31 95 25 55

### SUD

Sophie DE BOIS 05 62 73 56 26  
Jean-François COUPARD 06 79 81 06 90

### CENTRE

Pierric PINSON 02 47 71 15 15  
Martine LORANS 03 80 30 61 07

### ÎLE DE FRANCE ET DOM/TOM

Hakima LASSERRE 01 49 56 56 00  
Sabine CORIOU 01 30 32 10 04  
François PORTAL 02 62 34 82 00

### MEMBRES DU BUREAU fn3s

Jacques LE PETIT	Président
Nathalie VANDEPUTTE	1 <sup>er</sup> Vice-Présidente
Christian LECLERC	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
Xavier BOEUF	Secrétaire Général
Martine LORANS	Trésorière

Revue trimestrielle de la Fédération Nationale des Services Sociaux Spécialisés en Protection de l'Enfance.

Ont contribué à ce numéro :

Jacques LE PETIT, Nathalie VANDEPUTTE, Jean DUMEL, Christian LECLERC, Aline COLLOT-LEGROS, Xavier BŒUF, Frédéric GARNIER et Stéphanie GUILLEMET.

Conception graphique et mise en page :

ESCAPE - 54500 Vandœuvre-lès-Nancy, escape.com@wanadoo.fr